

**TERMES DE REFERENCE, PROGRAMME DE TRAVAIL ET COMPOSITION
DU SOUS-GROUPE
ATS/AIS/SAR**

1. Termes de référence

- a) Identifier, Etat par Etat, les carences spécifications et les problèmes qui constituent des obstacles majeurs à la fourniture efficace des services du trafic aérien, des services des services d'information aéronautique et des services de recherches et sauvetage, et recommander des mesures concrètes pour les éliminer;
- b) Examiner constamment la pertinence des besoins dans les domaines de la gestion du trafic aérien, des services d'information aéronautique et des services de recherches et sauvetage, en tenant compte notamment de l'évolution dans l'exploitation des aéronefs, et des nouveaux besoins opérationnels ou des progrès technologiques.

2. Programme de travail

No.	Description des tâches	Priorité	Date Prévue
1.	Analyser les incidences, sur le plan de l'exploitation, de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM de l'OACI dans les domaines ATS, SAR, AIS/MAP et des questions MET et proposer toutes mesures nécessaires en vue d'assurer leur l'intégration harmonieuse dans le contexte opérationnel.	A	Continue
2.	En tenant compte des facteurs humains, étudier les problèmes concernant le personnel ATS et AIS, et formuler des recommandations précises pour disposer d'effectifs compétents offrant les meilleurs services aux usagers. (Rec.14/7 de l'AFI/7)	B	Continue
3	Élaborer les procédures de coordination entre les autorités civiles et militaires, incluant la promotion de la mise en oeuvre des concepts d'utilisation commune de l'espace aérien, la liberté des vols, les routes flexibles, etc. et envisager la réduction, et/ou l'élimination, des zones interdites, réglementées et dangereuses. (Rec. 5/3 de l'AFI/7).	A	Continue
*4	Déterminer le cadre dans lequel doivent s'effectuer la collecte de données sur la circulation aérienne, l'analyse statistique de ces données et les pévisions du trafic aérien.	C	Continue
5	Revoir les besoins et surveiller le programme de mise en œuvre du service de contrôle régional. (Rec. 5/21 de l'AFI/7)	A	Continue
6	Revoir systématiquement le réseau actuel de routes ATS (y compris les routes RNAV) en vue de parvenir à un écoulement optimal du courant de trafic aérien tout en maintenant les distances de vol au strict minimum. (Rec. 5/8 de l'AFI/7)	A	Continue
7	Examiner les problèmes et faire des recommandations spécifiques concernant les routes ATS d'interface avec d'autres régions.	A	Continue
8	Suivre les réalisation et les progrès de la mise en oeuvre de la RVSM/RNAV/RNP, la RSP PBN et la RTSP dans la Région AFI,et formuler des recommandations à la lumière de l'expérience acquise.	A	Continue

9	Suivre l'établissement de critères de planification du SSR et revoir l'allocation des codes SSR dans la Région pour s'assurer qu'il n'existe pas de double emploi avec les régions voisines. (Rec. 5/20 de l'AFI/7)	A	Continue
10	Examiner les besoins des services ATS pour la navigation aérienne. (AFI/7 Rec. 10/4)	A	Continue
11	Examiner les besoins des services ATS en matière de communications, y compris l'extension de la couverture VHF. (Rec. 5/12 et 5/13 de l'AFI/7 et Rec. 10/36 de la LIM AFI)	A	Continue
12	Identifier les besoins des services ATS pour la surveillance (radars, ADS, communications vocales, etc.). (Rec. 11/1 de l'AFI/7)	A	Continue
13	Étudier et formuler des recommandations pour faciliter dans le but de l'efficacité, dans la région AFI, les plans d'urgence actuels, réduire les incidents ATS, mettre en oeuvre les systèmes anticollision embarqués (ACAS), les services d'information automatique en région terminale(ATIS), les transpondeurs signalant l'altitude-pression, le service d'information en vol informatisé (D-FIS), l'emport des systèmes d'avertissement CFIT/MSAW, l'emploi du système satellitaire COSPAS/SARSAT, et le programme de supervision dans le domaine de la sécurité.	A	Continue
14	Formuler les procédures de vérification normalisées à l'intention des Etats pour évaluer l'aptitude/compétence d'un organe ATS et faciliter la mise en oeuvre d'évaluation uniforme de la compétence professionnelle et l'application de normes de compétence du personnel des services ATS.	B	Continue
15	Examiner les besoins et suivre de près la mise en oeuvre des services de recherches et de sauvetage.	B	Continue
16	Examiner les besoins et contrôler veiller sur la mise en oeuvre des services AIS et MAP, y compris, l'automatisation de l'AIS.	B	Continue
17	Analyser, examiner et suivre la situation des carences dans les domaines ATS, AIS/MAP et SAR.	A	Continue

priorité:

A Tâches de haute priorité pour lesquelles le travail devrait s'accomplir de toute urgence.

B Tâches de priorité moyenne pour lesquelles le travail devrait s'accomplir dès que possible, mais pas au détriment des tâches de priorité A.

C Tâches de faible priorité qu'il faudrait accomplir lorsque le temps et les ressources le permettent, mais pas au détriment des tâches de priorité A et B.

* Cette tâche sera coordonnée avec l'Equipe de travail sur les prévisions du trafic aérien.

3. Composition:

Afrique du sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Espagne, Ethiopie, France, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, ASECNA, IATA, IFALPA et IFATCA.